



MODALITES D'ADHESION ET DE PAIEMENT DE VOS COTISATIONS/ASSURANCES

BULLETIN D'ADHESION :

Vos bulletins doivent **UNIQUEMENT** être envoyés par courrier postale à l'adresse du secrétariat (sauf accord au préalable avec la secrétaire)

PAIEMENT par chèque :

Votre chèque doit être libellé à l'ordre du Syndicat National des Professionnels de la spéléologie et du Canyon. Merci d'envoyer votre dossier complet (bulletin d'adhésion, justificatifs et chèque) à l'adresse suivante :

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon
Pôle Secrétariat
Le Rocher Rond
Hameau de Lachaup
05250 LE DEVOLUY

PAIEMENT par virement bancaire :

A réception de votre dossier nous vérifierons sa validité et nous vous communiquerons le RIB du SNPSC pour que vous puissiez effectuer votre virement.

Si vous êtes déjà en possession du RIB du SNPSC, il est **OBLIGATOIRE** d'attendre la validation de votre dossier de la part du secrétariat pour faire votre virement bancaire.

Remarques:

- L'assurance prend effet le lendemain de l'envoi du bulletin d'adhésion à 0 heure, la date de la poste ou du mail faisant foi, et prend fin le 31 Décembre de l'année en cours (sous réserve que votre dossier soit complet et que le chèque/virement bancaire soit encaissé sans incident).
- Le règlement se fait en un seul paiement.

Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon
Pôle Secrétariat - Le Rocher Rond - Lachaup 05250 LE DEVOLUY
Tel : 06.46.00.87.13
Courriel : contact@snpsc.org
www.snpsc.org